Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	7
Votants	8
Vote	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 09 octobre 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Ont donné pouvoir : Lénaik BELLEIL donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Léonard GLO, Fanny RIGAULT PIVAN, Marc CHRISTIE

Secrétaire de séance : Anselme MASSIOT

DELIBERATION 2026_10_04
COMITÉS CONSULTATIFS : INTEGRATION DE MEMBRES VOLONTAIRES

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2026_04_02 du 16 avril 2026, le Conseil municipal a validé la création de comités consultatifs ouverts à la participation des habitants de la commune.

Afin de permettre aux Saint-Gantonnais qui le souhaitent de s'investir dans la vie communale, un document d'information et d'inscription a été diffusé auprès de la population.

À la suite des candidatures reçues, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer les volontaires au sein des différents comités consultatifs et de mettre à jour leur composition.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer les habitants volontaires comme suit :

COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE – MATÉRIEL – BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Michel BOUVIER

COMITÉ CONSULTATIF SPORT, JEUNESSE ET LIENS INTERGÉNERATIONNELS

- Anita BIGNON

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_04-DE

COMITÉ CONSULTATIF FUSION DE COMMUNE

- Jean-Louis BEAUJAIS – Michel BOUVIER - Yves CALOT - Gaëtan FOURAGE - Bernard GEFFLOT - Stéphanie HERVÉ – Adrien LAIGLE - Augustin LAURENT - Jean MASSIOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'intégration des habitant.e.s volontaires au sein des comités consultatifs et la mise à jour de leur composition comme indiqués ci-dessus ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET

Le secrétaire de séance
Anselme MASSIOT

MAIRIE DE SAINT-GANTON
ILLE ET VILAINE 35